

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE

Séance du 25 janvier 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 6

Date de la convocation : 21 janvier 2019

Date d'affichage : 29 janvier 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Vingt cinq janvier à 9 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents : CASANOVA Frédéric, NOVO Riccardo, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

Absents : CHRETIEN Claudine (Procuration à NOVO Riccardo), RAVARY Martin (Procuration à CASANOVA Frédéric), LEGER MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger), ROINNE Bruno.

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. Mme VIGUIER Corinne, conseillère municipale, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommée Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00004

Objet de la Délibération

2 – ACTIVITES HIVERNALES

2-2 – Subvention Comité des Animations Nordiques

Monsieur le Maire demande à M. CASANOVA de présenter cette délibération.

M. CASANOVA rappelle la délibération du 26 mars 2018 et indique que comme chaque année, la commune souhaite soutenir les manifestations organisées par le Comité d'Animations Nordiques.

Ces courses populaires nordiques se déroulent durant la période des vacances de Février sur les Communes de Montgenèvre pour les Alberts, de Val des prés et Névache.

Elles participent à l'animation hivernale de la Vallée en rassemblant un grand nombre de participants de façon sportive et conviviale particulièrement un nombre très important de jeunes.

Il indique que la Commune qui soutient déjà le CAN à travers la mise à disposition de la salle polyvalente et des Services Techniques pour préparer la manifestation est sollicitée pour apporter une participation financière de 750 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour :

- Approuve l'exposé de M. CASANOVA,
- Décide d'attribuer une subvention de 750 € au Comité d' Animation Nordique,
- Autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans les caisses de l'Association,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER